

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège Social : 11, Rue des Lilas – 1082 Tunis – Mahrajène

La société chimique Alkimia publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 08 Octobre 2026.

PREMIERE RESOLUTION :

Les actionnaires ratifient le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée Générale et la déclarent régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect du mode et du délai de convocation.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve celui du Conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales approuve les opérations réalisées en 2025.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés, du Groupe ALKIMIA, arrêtés au 31.12.2025.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence pour l'exercice 2025 à 144 000 DT et la rémunération des Membres du Comité Permanent d'Audit à 48 000 DT.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le :

Résultat net de l'exercice 2025 (48 893 942,903)

comme suit :

* Amortissements différés (3 734 175,705)

* Report à nouveau.....(45 159 767,198)

HUITIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités légales et de publicité.

INFORMATIONS POST AGO

ENNAKL Automobiles SA

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

La société Ennakl Automobiles publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale ordinaire en date du 24 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les modes et les délais de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserves, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataires ordinaires sans recours à l'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches pour un montant ne dépassant pas les 100 millions de dinars.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires susmentionnés et d'en arrêter le montant de chaque émission, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions d'emprunts et d'effectuer tous dépôts, publications et formalités légales et réglementaires requises.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au Directeur Général ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs à l'effet de remplir les formalités légales, notamment de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité